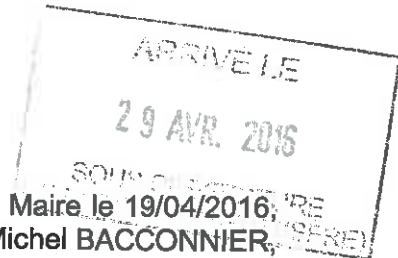




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.19

OBJET : Convention carte M'Ra avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Bénédicte KREBS, Adjointe développement culturel, expose aux membres du conseil municipal, que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif qui ouvre l'accès à différents services aux lycéens et apprentis du territoire dans le but notamment de faciliter l'accès de ces publics à la culture, à travers une carte électronique individuelle, gratuite et rechargeable.

La carte M'Ra est par conséquent un moyen de paiement des entrées de spectacles, pour les organisateurs conventionnés.

La convention entre la Mairie et la Région, au titre de la saison culturelle, étant arrivée à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention, valable pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en compte de la carte M'Ra, volet « spectacle vivant/festival » dans le cadre de la saison culturelle.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et tout document se rapportant à l'affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le **27 AVR. 2016**

Le Maire

Michel BACCONNIER

